

*2^{èmes} Assises départementales
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

Quelle pratique sportive dans nos territoires ?
*Attentes et besoins des Essonniens en termes de pratiques et
d'équipements sportifs*

Soirée débat

Thème de l'éducation, la citoyenneté, l'information (rôle des médias...), des rôles et missions complémentaires des professionnels et des bénévoles, des rôles et missions du Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles et de la Maison Départementale des Sports

Ris-Orangis, le 25 avril 2006

Introduction

Rolland BESSON
Président du CDOS de l'Essonne

Ces 2^{èmes} Assises départementales de l'EPS, des APS et du sport en Essonne ont été organisées en trois phases tout au long de la saison sportive 2005-2006.

Tout d'abord, entre novembre et décembre 2005, les acteurs de terrain ont pris la parole lors de cinq réunions. Quelque 130 contributions orales ont été enregistrées et ont servi de matière première à la réalisation d'un diagnostic départemental, qui nous est parvenu début mars.

Dans une deuxième phase, qui se déroule actuellement du 24 au 28 avril, nous avons mis en place sept tables rondes dont les conclusions enrichiront ce premier diagnostic.

Ce diagnostic final sera enfin envoyé aux décideurs en matière d'EPS, d'APS et de sport qui s'exprimeront lors du forum de clôture. Ce dernier a été reporté au 19 mai prochain afin que nous ayons le temps d'insérer dans le diagnostic les synthèses de ces tables rondes.

Pour cette deuxième phase, nous avons souhaité resserrer les thèmes des échanges et inciter des personnes-ressources à lancer le débat en partant de leur propre expérience quotidienne.

Nous débattons ce soir des rapports de l'EPS, des APS et du sport avec l'éducation, la citoyenneté et l'information. Pour traiter de ce thème général, nous réfléchissons sur les rôles et les missions complémentaires des professionnels et des bénévoles avec les représentants de clubs ici présents, qui donneront leur point de vue sur la place et l'importance des bénévoles dans l'organisation du sport essonnien. Michel Ligier abordera le rôle des médias, en particulier écrits, dans le sport, intervention à laquelle participera Monsieur Guillaumet, journaliste du *Républicain de l'Essonne*, spécialisé dans le cyclisme (*intervenants finalement absents*). Nous bénéficierons également, dans le cadre du rapport *Vie scolaire/EPS/Education*, du concours de Messieurs Gravouil et Boucheron, représentants de la Fédération Départementale des Conseils de Parents d'Elèves, qui nous feront part de leurs constats, de leurs attentes et de leurs besoins.

Après l'intervention de nos invités, nous souhaitons instaurer un échange dynamique entre ces derniers et les personnes qui, dans cette salle, sont également porteuses d'expériences et d'interrogations, afin que chacun exprime ses préoccupations. L'objectif de cette table ronde consiste à recueillir des constats, des suggestions, des préconisations que nous présenterons lors du forum final, auquel assisteront les décideurs du département de l'Essonne : représentants des maires, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Maurice Langry, membre du conseil d'administration du CDOS, assurera avec moi l'animation du débat, puis rédigera la synthèse de cette réunion.

Précisons à nouveau que ces 2^{èmes} Assises départementales de l'EPS, des APS et du sport en Essonne sont organisées sous l'égide du Conseil Général. Le service des sports de cette collectivité a souhaité participer à ces échanges en qualité d'auditeur et d'intervenant par la voix d'Anne-Lise Quiot, directrice du stade Robert Bobin, complexe omnisports départemental d'Evry-Bondoufle. N'hésitez pas à lui poser vos questions.

Si cette présentation, quoique sommaire, vous convient, entrons dès maintenant dans le vif du sujet. Monsieur Pareux, Monsieur Boucheron, quels problèmes relatifs aux thèmes du débat de ce soir souhaitez-vous aborder ?

I. Crise du bénévolat, problème d'éducation et montée de la violence

Pierre PAREUX, secrétaire général du district de football de l'Essonne

Nos préoccupations concernent principalement le bénévolat. En effet, nos clubs ont de plus en plus de mal à vivre en raison de leur manque de bénévoles. Depuis quinze ans, les jeunes s'investissent moins dans ce créneau. En outre, les clubs sont devenus plus complexes à gérer : aujourd'hui, s'occuper d'un club de foot revient presque à faire du « bénévolat professionnel ». C'est pourquoi nous attendons des aides, de la part du Conseil Général ou d'autres instances, pour tenter de faire revivre le bénévolat qui traverse aujourd'hui une « petite crise ».

Nous sommes aussi confrontés au problème de l'éducation, notamment sportive, des jeunes. A cet égard, tous nos éducateurs s'accordent à dire qu'ils sont souvent considérés comme des assistantes sociales. Nous rencontrons également des difficultés réelles concernant l'éducation des plus jeunes. Dernier grand problème, rencontré dans le football comme dans les autres sports : la violence. Le travail à effectuer en la matière est considérable – vous en êtes tous d'accord. En tant qu'élus, nous devons faire vivre les clubs et nous occuper de la jeunesse qui fera le foot de demain.

Rolland BESSON

Voilà des points de vue bien définis sur lesquels chacun pourra apporter un éclairage.

II. Vers la disparition du sport à l'école

Monsieur BOUCHERON, délégué de parents d'élèves, FCPE

Nous, parents d'élèves de la FCPE, estimons que le sport doit faire partie intégrante de l'éducation des enfants, au même titre que les autres matières enseignées à l'école. C'est pourquoi nous sommes fortement opposés à la loi d'orientation sur l'école établie en 2005 par le ministre de l'Education nationale et actuellement appliquée par son successeur. Avant l'adoption de cette loi, l'éducation physique était inscrite dans le programme éducatif, un nombre d'heures raisonnable lui était attribué. Aujourd'hui, elle n'apparaît plus dans le socle commun des connaissances à acquérir. On ne la considère plus comme un apprentissage fondamental pour les enfants.

Nous pensons que, pour grandir et devenir un homme, un enfant doit se sentir bien dans son corps. Privilégier l'esprit sur le corps est selon nous une erreur. L'éducation physique doit donc conserver sa place. En outre, contrairement à la lecture ou à l'écriture, où les efforts et les acquis sont individuels, l'EPS apprend aux enfants à vivre ensemble, à être solidaires. Les sports collectifs, notamment, leur enseignent à se respecter et à respecter des règles.

De plus, le recul de la pratique sportive au sein de l'école risque de rejallir sur la pratique extrascolaire et, donc, sur les clubs sportifs. Par conséquent, cette décision constitue pour nous une erreur fondamentale.

Rolland BESSON

Nous vous remercions de votre intervention.

Monsieur Besson apprend par Monsieur Gilles Talbot (CDOS), qui vient d'arriver, que Monsieur Guillamet, journaliste au Républicain de l'Essonne dont il avait annoncé l'intervention, n'assistera pas à la table ronde.

Rolland BESSON

Je constate que nous aurons avec la presse autant de difficultés à aborder certaines questions qu'avec les pouvoirs publics, en particulier les services préfectoraux. Nous traiterons néanmoins du rôle des médias si certains d'entre vous y font référence lors des débats.

Je me tourne à présent vers la salle. Quelles sont vos réactions suite à l'intervention de Monsieur Pareux concernant l'affaiblissement du bénévolat dans son sport ? Monsieur Pareux explique notamment cette « crise » par la complexité grandissante des missions confiées aux responsables d'associations sportives. Confirmez-vous cette hypothèse ? Doit-on la nuancer ? Avez-vous des points de vue différents ? Certaines disciplines sportives seraient-elles moins en difficulté que d'autres ?

Autre question abordée par Monsieur Pareux : celle du rapport entre le sport, la jeunesse, l'éducation et les phénomènes de violence. Aujourd'hui, au-delà des constats à établir, nous devons ouvrir des pistes de travail qui intègrent aussi bien les jeunes que les animateurs sportifs, les parents, les dirigeants et les autorités locales.

Je vous engage à intervenir dès maintenant sur ces questions, car le débat doit s'appuyer sur les réalités vécues par les divers acteurs du sport essonnien.

Débat avec la salle

I. Professionnaliser l'encadrement et mutualiser les fonctions ?

1. Le recul du bénévolat

Michel BOMBART, président de sportopen.org

Monsieur Pareux, quels problèmes rencontrez-vous exactement avec le bénévolat ? Avez-vous des difficultés à trouver des éducateurs, des dirigeants, par exemple ?

Pierre PAREUX

Malgré les nombreuses formations existantes, il manquera toujours des éducateurs. Le problème actuel se situe plutôt au niveau du dirigeant de club bénévole : celui qui a d'abord été accompagnateur d'équipe pour devenir ensuite secrétaire, trésorier, puis vice-président. Alors qu'auparavant, un dirigeant pouvait demeurer plus de vingt ans dans son club, il n'y reste aujourd'hui pas plus de cinq ans et n'est pas systématiquement remplacé. Nombre de clubs essonniens ont ainsi cessé leurs activités par manque de bénévoles.

2. La professionnalisation : une solution alternative au bénévolat

Michel BOMBART

Les fonctions d'animation, d'organisation de manifestations sportives, d'entraînement, etc. commencent à se professionnaliser. Il faut donc prévoir une solution de remplacement au bénévolat. Je m'intéresse à la filière emploi des professionnels du sport : aujourd'hui, animateur et éducateur sont des métiers à part entière, dont les clubs, vous l'avez montré, ont besoin. Je souhaite lancer un appel à tous les clubs et associations qui seraient intéressés par la mutualisation des fonctions professionnelles du sport. Dans d'autres départements existent déjà des associations professionnelles du sport, où se côtoient animateurs et éducateurs professionnels.

3. Les risques de la professionnalisation

Rolland BESSON

J'aimerais néanmoins que ce débat ne traite pas des solutions à apporter aux problèmes, mais que s'expriment les attentes et les constats de chacun. La professionnalisation est un engagement tout à fait honorable. Cependant, force est de constater que, dans le sport français, 8 % de l'animation est assurée par des professionnels, contre 92 % par des bénévoles.

De plus, la professionnalisation des fonctions d'animation et d'encadrement entraîne une augmentation considérable du coût des pratiques. Elle limite donc l'accès des plus défavorisés à certains sports.

Notons au passage que, depuis plusieurs décennies, on a encouragé la professionnalisation des animateurs bénévoles, auxquels on a conféré des statuts hybrides, si bien qu'aujourd'hui, il est extrêmement difficile de les identifier dans le dispositif prévu par la convention collective des métiers du sport.

Prenons l'exemple de l'une des disciplines les mieux organisées en France aujourd'hui : le football. La réalité de ce sport, ce sont les grands événements internationaux tels que les Coupes du monde ou d'Europe ; ce sont aussi, dans la zone la plus rurale au sud de notre département, des parents qui s'organisent pour emmener leurs enfants aux matchs, les entraîner, acheter les maillots, etc. Les exigences de la vie associative sont de plus en plus contraignantes et la responsabilité personnelle du dirigeant est engagée quotidiennement. Rappelons que le football est une discipline largement répandue, qui concerne actuellement 32 000 enfants dans le département.

La professionnalisation de la vie associative dans le football se traduirait à brève échéance par la survivance des seuls rares clubs qui disposent de suffisamment de moyens financiers, et la disparition de tous les autres. Des milliers de jeunes seraient ainsi livrés à eux-mêmes, ce qui entraînerait des phénomènes de violence. Alors que le sport est considéré comme le remède à ces problèmes, il faut donner des moyens aux bénévoles.

4. L'exemple de l'athlétisme

Daniel RIBAILLIER, trésorier du comité départemental d'athlétisme

Dans le domaine de l'athlétisme, trouver des bénévoles s'avère peut-être encore plus difficile que dans le football. Nos tâches sont plus contraignantes : par exemple, contrairement à un match de foot, nous ne savons jamais à quelle heure une compétition va s'achever, car le nombre d'enfants participants varie régulièrement. De même, constituer un jury demande du temps, car nous devons nous assurer de la présence d'une quarantaine de personnes.

Concernant la professionnalisation des fonctions d'encadrement et d'animation, précisons que le terme « professionnel » recouvre deux réalités : celle des professionnels qui sont rémunérés, et celle des bénévoles, qui ont une approche professionnelle de leur activité. En effet, étant donné leurs responsabilités, leur engagement constitue un véritable travail.

Ensuite, nous manquons d'éducateurs : cette situation est d'autant plus délicate que l'athlétisme recouvre plusieurs disciplines. En effet, peu de jeunes passent le brevet d'Etat d'athlétisme, diplôme requis pour être recruté comme éducateur : cette orientation n'est pas pour eux financièrement attractive, car nous n'avons pas les moyens de les payer. La mutualisation des moyens constitue une proposition intéressante, mais sa mise en place pose problème : en France, la majorité des jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, s'entraînent en effet aux mêmes horaires, après leur journée d'école.

Enfin, n'oublions pas que notre société a profondément changé : contrairement à notre génération, la plupart des jeunes ne souhaite plus désormais consacrer son temps libre à la vie associative. C'est pourquoi les bénévoles ont besoin de la reconnaissance des pouvoirs publics, notamment des communes, afin d'exercer leur activité dans de bonnes conditions – une reconnaissance qui passerait, par exemple, par un meilleur entretien des stades.

5. Donner des moyens aux bénévoles dans une société en mutation

Fernand ESCOBAR, responsable local et national au sein de la Fédération Française des Clubs Omnisports

Nous vivons en plein paradoxe. Je constate comme le précédent intervenant que la société a changé en profondeur et que nous devons faire face à un véritable problème d'éducation.

Qu'est-ce qui, aujourd'hui, commande l'évolution de la pratique sportive en France ? Si l'on prend le cas du football, la vision qu'en ont les jeunes n'est-elle pas plus influencée par la télévision que par le goût d'entreprendre ? L'école mais aussi les parents ne transmettent plus ce goût.

Nos fédérations sont en grande partie responsables de la professionnalisation du sport. Dans le domaine du football, la situation est scandaleuse. Des enfants, que j'avais suivis depuis qu'ils étaient poussins, m'ont demandé, une fois devenus cadets : « *Combien tu paies ?* » Qui, aujourd'hui, avec l'augmentation du prix de l'essence, acceptera d'emmener gratuitement des enfants à un match ? Tout le système a changé. Nous ne communiquons plus, l'égoïsme est apparu. Nous devons analyser ces problèmes de société.

Par provocation, je propose de renoncer à recourir aux bénévoles, puisque leur travail n'est pas reconnu et qu'on ne leur octroie pas d'aide financière. Nous verrons ce qu'il adviendra. Les professionnels feront-ils aussi bien ?

Les fédérations ont des moyens. Ronaldinho perçoit aujourd'hui des sommes d'argent démesurées comparées à celles que touche un joueur de base. Les gains de certaines fédérations sont parfois scandaleux. Revenons aujourd'hui à une certaine mesure.

A chaque réunion, nous évoquons les mêmes problèmes. Que fait-on aujourd'hui, face aux mutations de notre société, pour redonner aux enfants le goût du sport et à tous l'envie de vivre ensemble ? On essaie de limiter les connaissances, au lieu de les étendre. Pour former le personnel d'encadrement, nous devons demander aux services de la jeunesse et des sports ou au Conseil Général des subventions qui nous sont supprimées si nous ne présentons pas de justificatif.

Prenons un exemple concret : un dirigeant de football a besoin de fonds pour organiser les déplacements de son équipe, qui coûtent cher. Il ne peut augmenter les cotisations sous peine de voir le nombre d'adhérents baisser. S'il sollicite des aides auprès du Conseil Général, celui-ci lui répond qu'il accepterait volontiers de le subventionner mais qu'il ne peut malheureusement accéder à toutes les demandes. Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), par exemple, affronte actuellement des problèmes financiers majeurs.

Que voulons-nous entreprendre ? Quels moyens donner aux bénévoles ? Si aucun moyen ne leur est alloué, autant ne plus faire appel à eux !

Je tiens enfin à souligner que les bénévoles jouent un rôle fondamental dans l'éducation et l'apprentissage de la citoyenneté, et que certains profitent financièrement de leur travail. Alors que nous devons assumer des dépenses importantes, aucune fédération ne redistribue plus d'argent dans les clubs ; aucune entreprise n'accepte plus de subventionner un club, à moins qu'il n'entraîne des sportifs de haut niveau.

Nous devons entamer ce débat pour que ces 2^{èmes} Assises aient vraiment du sens. Trouvons les moyens de rendre viable le bénévolat, qui représente un système extraordinaire.

Pierre PAREUX

Vous avez brossé un tableau un peu pessimiste de la situation. Nous pourrions en reparler.

6. L'avis négatif de la FCPE sur la professionnalisation

Frédéric GRAVOUIL, représentant de la FCPE

L'industrialisation du bénévolat me semble constituer un terrain assez glissant.

Dans l'Essonne, 25 % des enfants vivent dans une situation sociale précaire. En dehors des apprentissages fondamentaux, le sport, comme l'art, joue donc pour eux un rôle important de socialisation. Il leur permet de s'extraire de la cité. Néanmoins, je regrette que le coût pour les familles soit parfois assez lourd. Parmi de nombreux exemples, je citerai celui des jeunes qui, dans ma commune, pratiquent le rugby et sont obligés de se rendre à Châtillon, dans les Hauts-de-Seine,

pour s'entraîner, car l'Essonne ne possède aucune structure pour les accueillir. Voilà une question sur laquelle nous devrions nous pencher.

Quant au problème de la violence, j'ai le sentiment qu'on en parle facilement sans bien le connaître, sans s'appuyer sur son propre vécu. Habitant à Grigny, je connais des enfants certes violents, qui n'ont pas acquis de repères pour s'insérer dans la société, mais qui ont envie de faire du sport et sont demandeurs. Leur accès à certaines pratiques demeure pourtant problématique. Qu'en sera-t-il alors si les coûts augmentent en raison de la professionnalisation de l'encadrement ?

Précisons aussi que le chiffre de 25 % que je viens de mentionner correspond au chiffre déclaré et non réel : les enfants en situation sociale précaire sont sans doute plus nombreux.

II. Vers une professionnalisation des fonctions de gestion salariale et comptable ?

Michel NOUAILLE, président de l'ASCE et professeur d'EPS

Je pilote depuis dix ans une union d'associations, créée à la suite des problèmes rencontrés par une section du club omnisports. Il s'agit d'un type de structure original, qui responsabilise les dirigeants de chaque association de l'union et évite que les difficultés des uns ne rejaillissent sur les autres. Ma question est la suivante : la professionnalisation de certaines fonctions n'est-elle pas nécessaire pour conforter les bénévoles dans les postes clés des clubs ?

Dans notre cas, trois cabinets d'associations remettent annuellement un bilan salarial et comptable à l'Union d'Associations, qui dispose de deux comptables. Les 31 clubs de Corbeil confient ainsi leur gestion à cette union, qui est aussi de plus en plus sollicitée pour des conseils juridiques en matière de droit du travail. De fait, les dirigeants de club ont un rôle de plus en plus lourd : ils doivent assumer des tâches administratives et techniques de plus en plus exigeantes, requérant des connaissances précises et font l'objet de nombreux contrôles. Sans les services que propose notre union, ils seraient complètement absorbés par ces tâches et ne pourraient pas se consacrer suffisamment à la politique de développement de leur club. Cette structure leur est désormais indispensable.

J'estime donc souhaitable que certains emplois se professionnalisent. J'apprécie aujourd'hui que nombre d'animateurs soient des professionnels, car ils ont la technicité requise pour intervenir sur le terrain. Il doit en aller de même dans le domaine de la gestion salariale et comptable.

Je citerai l'exemple d'une structure de tennis nouvellement créée qui nous a demandé de gérer ses fonds. Les montages financiers qui accompagnent certains projets sont tellement complexes que les responsables ne pourraient pas se consacrer parallèlement à la politique de leur club.

Nous vivons depuis plusieurs années grâce à des subventions municipales conséquentes. Si la subvention que nous recevons devait être supprimée, nous ne pourrions plus exister.

Aujourd'hui, nous aimerions savoir comment articuler notre action à celle du CDOS, tête de réseau du CRIB. Pourrions-nous organiser, au niveau départemental, un maillage de prestataires de services professionnels chargés de la gestion des clubs ? Si oui, comment ?

Je précise en outre que les unions d'associations ne sont pas des structures reconnues par le Conseil Général et que, de ce fait, elles ne reçoivent pas de subventions de sa part. Monsieur Henni, directeur des sports du Conseil Général, nous a néanmoins indiqué que si notre structure était jugée pertinente lors de ces Assises, le Conseil Général étudierait la possibilité de lui accorder des aides.

Rolland BESSON

Monsieur Boucheron souhaitait également intervenir

III. Repenser la pratique du sport à l'école : un enjeu de société

Monsieur BOUCHERON

Le sport transmet des valeurs humanistes, il joue un rôle fondamental dans l'éducation et apprend aux enfants à vivre ensemble. C'est pourquoi je m'inquiète de la montée du professionnalisme et de la disparition du sport à l'école.

Les pouvoirs publics, au premier chef le gouvernement, sont responsables de cette situation. L'EPS ne fait plus partie du socle commun des connaissances à l'école et l'on réduit le nombre de professeurs dans cette discipline. Or parmi les militants qui assurent la défense et la promotion du sport, se trouvaient, et se trouvent encore, de nombreux professeurs d'EPS.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une gouvernance ultra-libérale, qui a voulu professionnaliser l'Etat. Tous les conseils locaux ont du mal à trouver des bénévoles, car leur action n'est pas reconnue. A la FCPE, nous nous battons pour acquérir le statut de parents délégués et disposer du temps suffisant pour nous consacrer au mieux à cette tâche et nous investir dans la défense de l'école publique. Il s'agit d'un véritable choix de société.

De plus, la pratique du sport en France est également liée au rythme scolaire de l'enfant. La FCPE se bat pour que l'Education nationale organise différemment la journée des élèves. Nous faisons des propositions, mais elles remettent en cause la société que les pouvoirs publics souhaitent instaurer et où, selon moi, l'homme n'a plus sa place.

Aujourd'hui dans le sport, comme dans les arts et la culture, l'argent est un « dieu ». Les politiques des dirigeants sportifs ne sont pas toutes fondées sur l'intérêt du sportif ou de l'enfant. L'Etat devrait se préoccuper de la santé de ses citoyens, donc de la promotion du sport, celle du sport « propre », sans dopage, d'où les financiers sont absents. Cessons l'hypocrisie et replaçons l'homme au centre de la politique. Retrouvons les valeurs qu'a connues notre génération et qu'elle n'a pas su transmettre.

IV. Les actions du district de football de l'Essonne

Pierre PAREUX

Je vais commenter globalement les précédentes interventions en m'appuyant sur mon expérience. Grâce à une initiative de la Fédération Française de Football, il existe aujourd'hui dans tous les districts une commission de football en milieu scolaire, qui forme des éducateurs destinés à enseigner ce sport dans les écoles. Cette démarche suscite parfois l'opposition de parents, qui considèrent que ce rôle revient à l'instituteur. Peut-être les instituteurs ne souhaitaient-ils plus enseigner le sport, et le foot en particulier ? En tout cas, ces éducateurs sont très présents, notamment dans les classes élémentaires.

Concernant la professionnalisation dans le milieu du football, nous constatons que les bénévoles – plus de 200 dans les commissions – travaillent de plus en plus en parallèle avec des salariés (secrétaires, directeurs administratifs, trésoriers, etc.). De fait, les bénévoles ne peuvent plus assumer toutes les tâches. Les clubs rencontrent aujourd'hui les mêmes difficultés que les fédérations, les ligues et les districts il y a quelques années. Crayons et gommes ne suffisent plus pour les gérer.

Or cette cohabitation salariés/bénévoles n'est pas toujours facile. D'un côté, on trouve des personnes qui travaillent en permanence dans un bureau, sur des dossiers ; de l'autre, des commissaires qui viennent sur place ponctuellement dans la semaine pour assister à une

commission, souvent après leur journée de travail. L'enjeu consiste donc à faire perdurer les activités parallèles des salariés et des bénévoles.

Comme certains d'entre vous, je pense que les fédérations ont tendance à trop professionnaliser leur activité. On tente en effet de nous imposer des professionnels, alors que nous n'avons pas les moyens de les rétribuer. Comme vous le savez, nous n'obtenons de subventions que si nous remplissons les contrats d'objectifs passés avec la Ligue, la Fédération, le Conseil Général, etc. Si les objectifs – projets éducatifs, événements... – ne sont pas réalisés, les aides diminuent l'année suivante. Finalement, les responsables qui signent un contrat d'objectifs sont obligés de dépenser plus qu'il ne leur est alloué s'ils veulent percevoir plus de subventions l'année d'après.

Quant à la question de la violence, les jeunes, par eux-mêmes, ne sont effectivement pas plus violents que par le passé. En revanche, de nouvelles formes de violence apparaissent, propres à nos sociétés. Par exemple, dix minutes après qu'un joueur a reçu un carton rouge lors d'un match, une trentaine de jeunes, prévenus par téléphone portable, arrivent de la cité, entrent sur le terrain et saccagent les équipements. De telles exactions se sont produites dans plusieurs communes, dont Brétigny-sur-Orge et Egly.

Nous sommes particulièrement inquiets de la violence des jeunes entre treize et dix-huit ans. Peut-être les règles du sport ne leur ont-elles pas été correctement enseignées dès leur plus jeune âge ? Peut-être le sport n'apparaît-il plus alors comme un facteur de sociabilité et une formation à la citoyenneté ? Dans l'Essonne, nous avons décidé de créer un groupe de travail contre la violence. Nous avons ainsi constaté que certaines associations de football, sur les 200 que compte le département, n'étaient pas connues des mairies de leur commune. Les maires n'étaient donc pas informés des violences qui s'étaient produites lors d'un match. Notre groupe a contacté les adjoints au maire en charge du sport, afin de les responsabiliser. Nous commençons à noter des progrès. On nous demande de plus en plus de conseils.

V. Une expérience qui fait place à l'optimisme

Monsieur FAUVEL, président du Club Omnisports des Ulis

Même si nous rencontrons aux Ulis des problèmes identiques aux vôtres, ma vision de l'avenir est plus optimiste.

Pierre PAREUX

En effet, vous avez été confronté à d'importants phénomènes de violence. Vous avez su travailler en profondeur et régler des problèmes que les municipalités n'ont pas voulu prendre en compte.

Monsieur FAUVEL

Effectivement. Si je suis moins pessimiste, c'est parce que je constate l'arrivée d'une nouvelle génération qui veut s'investir, même si elle ne sait pas comment le faire et qu'elle manque de repères. De fait, l'Education nationale ne lui en transmet pas. L'éducation physique, je rejoins Monsieur Boucheron sur ce point, est un fondement de l'éducation au même titre que les autres matières. Elle inculque en premier lieu des règles de vie en société.

On entend souvent dire que le sport, parce qu'il donne des règles de conduite, peut résoudre les problèmes de comportement. Cependant, la solution consiste avant tout à réintroduire dans le sport les valeurs civiques, celles que transmettaient auparavant l'Education nationale – ce qui n'est plus le cas selon moi – et les professeurs d'EPS – dont le nombre de postes a diminué et qui n'enseignent plus que deux heures dans les lycées et trois heures dans les collèges.

Avec un volume horaire aussi réduit, comment les élèves peuvent-ils trouver du plaisir à pratiquer un sport, individuel ou collectif, au sein de l'école ? Nos clubs reçoivent ainsi des jeunes qui n'ont jamais pratiqué de sport collectif ou qui n'en ont retiré aucune leçon sur le plan humain ; la plupart ne veulent pas pratiquer une discipline fédérée mais un sport libre, sans contrainte. Qui parmi nous leur explique que cette attitude est contraire à notre fonctionnement ? Nous devons le leur dire. Nous avons des années de retard en la matière.

Quel plaisir avons-nous pris à faire du sport lorsque nous étions plus jeunes ! Si nous sommes ici réunis, c'est parce que le sport nous a fait vibrer. C'est cela que nous devons communiquer. Apprenons aux jeunes ce qu'est un sportif et ils prendront du plaisir à faire du sport. Inculquons-leur aussi le plaisir que nous avons eu à gérer une association.

Fort de cette conviction, j'ai décidé d'organiser des stages de canoë-kayak, de plongée sous-marine, etc., qui sont subventionnés par le Conseil Général, le CNDS et la ville. Nous proposons ainsi aux enfants une pratique omnisports, sans privilégier le foot à l'athlétisme par exemple. Ainsi, sur les 35 stagiaires que j'ai encadrés il y a deux ans, 15 assument aujourd'hui bénévolement des responsabilités au sein du club.

Nous devons montrer aux jeunes qu'on peut faire du sport non pour passer à la télévision ou gagner de l'argent. Ils possèdent de véritables valeurs humaines : nous devons juste leur transmettre l'esprit du sport et ses règles.

VI. Réaffirmer le modèle de la vie associative

Rolland BESSON

J'aimerais revenir sur certaines interventions. J'apprécie la démarche de Michel Nouaille, qui nous fait partager son expérience et nous permet de la confronter à d'autres. Je connais l'histoire de l'ASCE de Corbeil, depuis sa création – lorsque, en 1959, plusieurs associations ont fusionné – jusqu'au redéploiement nécessaire des structures et la constitution de l'union des associations, dédiée à des tâches administratives et comptables. Selon moi, ce type de structure a sa place dans un environnement qui compte au moins quelques salariés.

Fernand ESCOBAR

Certes, cette structure a sa place et est reconnue. Cependant, le Club Omnisports effectue le même travail tout en proposant des avantages supplémentaires, en raison du niveau des subventions. La Fédération des clubs omnisports constitue également un centre de ressources et propose des conseils juridiques. N'oublions pas non plus le travail réalisé par la région et les départements sur le terrain.

Rolland BESSON

Je n'ai pas dit que j'adhérais au système de l'union des associations de Corbeil. Je revenais simplement sur la solution qui a été adoptée par Michel Nouaille pour affronter une situation problématique et qui a permis aux administrateurs de clubs de se décharger de certaines tâches. Lors du forum final, il sera demandé aux décideurs si ce type de structure est ou non éligible aux subventions publiques.

Quant à moi, qui suis issu d'une fédération affinitaire multisports où le bénévolat est une règle, j'estime que la professionnalisation de certaines missions de gestion est incontournable, mais que celle de l'animation est liée à la crise sociale, à la montée du chômage, à l'illusion que le

mouvement sportif constitue un vivier d'emplois inépuisable. Cette politique entraînera d'ailleurs selon moi la disparition du mouvement sportif.

Revenons à la question posée par Michel Nouaille. En tant que dirigeant sportif, je considère qu'en France, la loi confère aux fédérations une mission de service public qui se décline selon trois axes : éducation, intégration sociale et lutte contre les inégalités. Il ne s'agit en aucun cas d'une mission de gestion. L'argent public, selon moi, doit d'abord être consacré au développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre.

De son côté, l'ASCE Union d'Associations rassemble 250 bénévoles, répartis dans toutes les sections. En revanche, l'association de tennis qui demande à l'union de gérer une compétition de haut niveau me semble constituer une « usine à fric ». Je considère néanmoins que l'Union d'Associations représente un prestataire hautement qualifié au service des autres. Elle gère elle-même sa structure. Les collectivités locales lui attribueront peut-être des subventions, car elles jugeront sans doute qu'elle leur évitera de voir des clubs obligés de fermer pour des problèmes de gestion.

Certes, mon modèle est celui de la vie associative. Je remercie d'ailleurs Monsieur Fauvel de son intervention. Je crois à l'engagement volontaire, bénévole et désintéressé des jeunes comme des moins jeunes, non seulement dans des responsabilités formelles, mais aussi dans l'animation locale et le développement des activités en général. Je respecte profondément les formations spécifiques délivrées et, en tant que membre de jury, les brevets d'Etat qui sanctionnent un niveau de compétence. Je considère pourtant que la compétence n'est pas liée à la professionnalisation. Certains bénévoles, qui ont obtenu depuis plusieurs années des brevets fédéraux, sont plus professionnels que d'autres ayant reçu un brevet d'Etat, tant du point de vue de la relation sociale qu'ils établissent avec les adhérents que de la promotion des valeurs humanistes qui sous-tendent leur activité. Nous devons donc maintenir ce créneau.

VII. Comment expliquer la crise du bénévolat ?

1. Une image ternie

Pourquoi le bénévolat est-il aujourd'hui en crise dans le milieu du sport ? Pourquoi des centaines de personnes, même d'anciens sportifs, s'engagent-elles plutôt dans les Restos du Cœur que dans le mouvement sportif ?

Les contraintes de gestion d'un club sont de plus en plus insupportables. Le président de club, une catégorie d'ailleurs en voie de disparition, est responsable devant la loi de tous les problèmes rencontrés par son club, y compris sur ses biens personnels. De plus, dans l'opinion, la vie associative sportive n'est plus synonyme de générosité et d'entraide mais de profit. Cette vision ne reflète pourtant pas la mentalité de la majorité des clubs. D'où vient-elle ? Certains jeunes sont prêts à suivre des bénévoles comme vous, qu'ils voient s'investir et se battre pour préserver l'esprit de solidarité. Mais doit-on s'étonner que d'autres s'y refusent lorsqu'ils n'ont pour tout modèle que des vedettes ultra-médiatisées, qui gagnent des sommes d'argent colossales ?

Les médias ne répercutent que cette réalité-là, ainsi que les actes de violence ou les accusations de pédophilie. En revanche, ils n'évoquent jamais ceux qui consacrent tout leur temps libre à animer le mouvement sportif. En outre, les institutions ne reconnaissent pas le travail des bénévoles : pour avoir participé de manière formelle à la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports, j'ai constaté avec indignation qu'il fallait justifier de très nombreuses années de bénévolat pour prétendre l'obtenir. Il faut ensuite attendre sept ans pour recevoir la médaille d'argent. On ergote parfois pour décerner une médaille à des bénévoles qui ont

travaillé pendant vingt-cinq ans sans rien demander. Je précise que mon avis sur cette question ne me vaut pas que des amis.

Les représentants des collectivités publiques nous disent que le sport est le remède à tous les maux de notre société, qu'il est un outil d'insertion, et que nous devons tout mettre en œuvre pour qu'il remplisse ce rôle. Mais combien sont aujourd'hui prêts à financer des actions telles que les stages évoqués tout à l'heure ? A l'inverse, ces interlocuteurs seraient moins réticents si nous leur promettions de rapporter des médailles.

2. La suspicion envers les bénévoles

Chantal SCHNEIDER, membre du CDOS

La crise du bénévolat n'est pas un phénomène nouveau : depuis trente-cinq ans que je fais du bénévolat, j'ai toujours entendu dire qu'on manquait de bénévoles.

Depuis quelque temps, cependant, j'ai l'impression qu'un bénévole est d'emblée suspect. En effet, les représentants des collectivités qui nous subventionnent nous considèrent souvent d'un œil soupçonneux. Quand je présente au Conseil Général le bilan intermédiaire ou le bilan du contrat d'objectifs du comité départemental de la FSGT, j'ai le sentiment d'être sur la sellette. Nous qui assurons des missions de service public devons justifier la moindre dépense, alors que les collectivités me semblent parfois gaspiller de l'argent, notamment lors de réceptions. Il y a là une contradiction.

Fernand ESCOBAR

Le mal est profond. Les collectivités demandent aux associations de se justifier et ne tiennent pas compte du moment fort que constitue pour nous une assemblée générale, comme si cette instance n'avait aucune valeur. Or celle-ci représente une étape cruciale de la vie d'une association : on y traite des projets futurs, on y justifie aussi les comptes et les actions menées.

De nos jours, notre société n'a plus d'idéal, le politique décide sans recourir au dialogue. On le constate au niveau des lois de décentralisation ou des comités d'agglomération. Le politique surenchérit toujours dans son intérêt et non dans celui du sport. Il ne cherche pas à construire une action dans la durée, avec les acteurs du terrain.

Les bénévoles de clubs omnisports se sont formés et continuent de se former par eux-mêmes. Lorsque, à la suite d'un contrôle de l'URSSAF, le président de notre club a dû engager ses biens personnels, nous avons fait face et nous avons comblé nos lacunes. En comparaison, les stages de gestion que les diplômés effectuent sont insuffisants : la gestion de nos structures s'apprend sur le terrain et exige un certain vécu.

Un fossé existe aujourd'hui entre le monde politique et les dirigeants de la vie associative. Il faut ré-instaurer le dialogue.

Monsieur HENNI, directeur des sports au Conseil Général de l'Essonne

Concernant le contrôle de l'utilisation des subventions versées aux associations, je rappelle que les agents territoriaux ont la responsabilité de vérifier l'usage qui est fait de l'argent du contribuable. Ils ne peuvent se fier à la bonne volonté des bénévoles, témoigner de plus de souplesse avec les uns qu'avec les autres. S'ils paraissent tatillons, c'est toujours pour s'assurer que vos impôts sont utilisés avec rigueur.

Néanmoins, je retiens vos remarques et nous étudierons comment instaurer, au niveau départemental, une relation moins inquisitoriale avec les bénévoles, qui, nous le savons, font de leur mieux avec les moyens du bord. Cependant, les règles, comme en sport, doivent être appliquées. Mon rôle n'est pas d'intervenir dans le débat mais d'être à l'écoute de vos idées, de vos interrogations pour faire évoluer le sport dans l'Essonne.

VIII. L'escalade : un sport privilégié

Charles DELÉGLISE, président d'un club d'escalade

Je souhaite revenir sur la question de la professionnalisation. Dans notre club, les bénévoles – éducateurs, animateurs ou « initiateurs » – encadrent des groupes de façon professionnelle, sans être rémunérés. Une véritable professionnalisation entraînerait des conséquences que je refuse. C'est pourquoi j'ai été intéressé par les initiatives de Monsieur Fauvel, dont le club fonctionne comme le nôtre.

J'ai le sentiment d'appartenir à un sport privilégié : nous n'observons pas de phénomènes de violence entre les pratiquants. Pourtant, l'objectif du club lors de sa création il y a sept ans consistait à aider des jeunes en difficulté, à leur donner la possibilité de s'épanouir. Nos adhérents se sentent bien dans cette activité. En outre, des gens de toutes les générations s'y côtoient : enfants, adolescents, adultes. Ce brassage favorise les échanges, ce qui me paraît, comme à vous, essentiel dans notre monde actuel.

Mon expérience m'a montré qu'il appartient à chacun de faire respecter les règles aux autres. Cela demande une appréciation et un respect mutuels de ces règles. Lorsque nous grimpons, nous sommes responsables de la vie de notre coéquipier. Lorsqu'un enfant de huit ans assure son camarade sur un mur de sept mètres de haut, il prend conscience de son rôle et atteint un degré d'autonomie extrêmement important. L'escalade instaure ainsi une relation particulière entre individus.

J'ajouterai aussi que des jeunes sont membres de notre comité directeur. L'un d'entre eux, qui souhaitait s'investir davantage, est même vice-président. Sur plus d'une centaine d'adhérents, nous comptons 12 encadrants, dont 4 adolescents, reçus initiateurs à dix-sept ans. C'est pourquoi je suis moi aussi optimiste concernant l'avenir du bénévolat.

Rolland BESSON

L'enjeu du débat ne consiste pas à décider s'il faut être optimiste ou non, mais à mettre l'accent sur les problèmes qui nous préoccupent et à partager si possible des solutions, lesquelles, bien entendu, peuvent être spécifiques à chaque sport.

IX. Exemple d'un projet éducatif fort en milieu scolaire

Michel NOUAILLE

Avant de revenir sur le problème du bénévolat, j'aimerais, en tant que professeur d'EPS, nuancer les propos tenus sur l'enseignement de l'EPS à l'école. Au lycée de Corbeil, trois événements structurent l'année.

A Noël se déroule un « bal » où tous les lycéens dansent ensemble des danses collectives et populaires qui ont fait l'objet d'un apprentissage au premier trimestre. Rappelons que ce lycée est situé dans une ZEP qui accueille des jeunes de 80 communes – Les Tarterêts, Mennecey, etc. –, du

fait de la diversité des options proposées par l'établissement. Nos collègues arrivent donc à faire danser tous les élèves, quelles que soient leur culture et leurs origines.

Au deuxième trimestre est organisée une course au profit d'un projet humanitaire dans les pays en voie de développement, en partenariat avec l'association Ecole sans frontières.

Au troisième trimestre, nous accueillons des enfants handicapés d'établissements spécialisés.

L'enseignement ne tourne donc pas à vide. La démarche de notre lycée constitue un exemple parmi d'autres. Je reconnais cependant que trois heures de cours d'EPS en 2^{nde} et deux heures en 1^{re} et T^{ale} sont insuffisantes.

Rolland BESSON

En réalité, ces manifestations s'ajoutent au programme établi et sont organisées par des personnes compétentes et motivées. La politique du lycée de Corbeil en ce sens est exemplaire. Ne s'agit-il pas, cependant d'une exception ?

Michel NOUAILLE

Certes. Si je suis satisfait que le SNEP soit co-organisateur de ces Assises, je regrette qu'il n'y soit pas plus présent. En tant que syndicaliste, je ferai de nouveau grève pour défendre la création de postes d'EPS au CAPEPS. Les actions citées permettent néanmoins d'être optimiste. Ajoutons à cela que le lycée de Corbeil possède ses propres équipements.

Je voudrais cependant revenir sur ce qui devait constituer ce soir le cœur du débat : les moyens à mettre en place pour aider et conforter les bénévoles dans leurs fonctions de dirigeants. Selon moi, certaines tâches doivent être professionnalisées pour leur permettre de se consacrer à la politique de leur club. D'importantes associations non sportives ont adopté cette solution depuis longtemps. Dans les établissements d'enseignement public ou des organismes de santé, des bénévoles dirigent les conseils d'administration, tandis que des professionnels assurent les fonctions de gestion.

Autre question à l'ordre du jour : comment, dans l'Essonne, allons-nous construire le Centre de ressource et d'information des bénévoles (CRIB) ainsi que la Maison départementale des sports ? L'ASCE, sollicitée il y a deux ans par la Jeunesse et les Sports pour créer le CRIB, a indiqué que telle n'était pas sa fonction. Créer un centre de ressource pour aider les dirigeants me paraît pourtant une idée intéressante.

X. De nouveaux acteurs : le Centre de ressource et d'information des bénévoles (CRIB) et la Maison départementale des sports

1. Le CRIB

Rolland BESSON

L'idée du CRIB est née lors des états généraux du sport qui se sont tenus en 2002 à la demande du Président de la République. Constatant que la professionnalisation de certaines fonctions dans le mouvement sportif entraînait de nouvelles contraintes administratives, juridiques et comptables, on a projeté de mettre en place des institutions qui seraient destinées à soulager les bénévoles et que subventionneraient les collectivités publiques.

Qu'attendent les associations de la création d'un CRIB dans l'Essonne ? Dans notre département existent trois types d'institutions ressources pour les associations :

des structures telles que l'Union d'Associations ou OMS, dont les fonctions sont parfois assurées par les mairies ;

pour la majorité des associations qui emploient quelques salariés, des structures comme la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO), l'office municipal des sports, les structures fédérales ;

les institutions confédérées du mouvement sportif (OSC, CDOS, etc.), qui se sont consacrées à la définition d'une convention collective du sport.

Le CDOS a indiqué au représentant du ministère de la Jeunesse et des Sports du département ce que nous attendions du CRIB à l'échelle départementale :

souligner la fonction et le rôle déterminants des structures confédérées du mouvement sportif, premiers centres de ressources et d'informations des bénévoles de chaque discipline ;

établir des coopérations avec les FFCO pour les questions communes ;

étudier les problèmes posés par la mise en œuvre de la convention collective.

A cet égard, les conflits du travail et les recours aux prud'hommes constituent actuellement les principaux problèmes rencontrés par les associations employant des salariés.

Le CDOS doit donc être tête de réseau du CRIB et initier un travail auquel chacun pourra prendre part. Il fournit des informations, notamment grâce au site internet, connecté aux sites des autres CDOS, du CROS et du CNOSF. De plus, le CDOS dispose ici d'une personne-ressource, Monsieur Tournier. Le CRIB est ainsi en train de se former. Toutes les contributions d'associations – des conseils, une assistance technique... – sont les bienvenues.

2. La Maison départementale des sports

Lorsque le CDOS a été créé il y a vingt-cinq ans, Monsieur Jeu, maire d'Epinais-sur-Orge et chargé de l'éducation sportive au Conseil Général, avait envisagé que puissent être mis à disposition du mouvement sportif un espace comprenant des équipements et une maison des sports. Ce projet avant-gardiste n'a pas vu le jour.

L'espoir est revenu il y a quinze ans, lorsque France Galop a décidé de supprimer les courses hippiques à l'hippodrome d'Evry. Lors d'une réunion organisée par le préfet, il fut question de reconverter les installations en centre d'entraînement pour la Fédération Française des Sports Equestres et d'installer les associations sportives du département dans les locaux restés libres. Le projet n'a cependant pas abouti car personne ne voulait le financer.

A la même époque, plusieurs associations possédant un nombre suffisant de structures affiliées et d'adhérents se sont doté d'un siège départemental et d'équipements conformes à leurs besoins. Cependant, seuls 20 des 80 comités départementaux sont ainsi équipés aujourd'hui. Pour les autres, ainsi que les 1^{res} Assises l'ont montré il y a quatre ans, le siège départemental est installé soit dans un grand club de la discipline, soit dans la salle à manger du président... C'est ainsi que l'idée de Maison départementale est apparue.

Il y a deux ans et demi, le CDOS a quitté les deux petits bureaux qu'il occupait à Corbeil pour s'installer dans les modestes locaux que le Conseil Général a mis à sa disposition au centre d'hébergement de la piscine de Mennecy. Le CDOS s'étant vu confier des missions par le Conseil Général, deux personnes ont été embauchées : Monsieur Tournier, chargé de mission ainsi qu'une secrétaire, qui travaille à mi-temps. De plus, 11 comités départementaux occupent de manière

tournante un bureau pour assurer leur secrétariat et peuvent utiliser d'autres salles pour leurs conseils d'administration, leurs assemblées générales, etc. Ils disposent aussi des services à mi-temps de notre secrétaire, mais aussi d'un photocopieur et des autres services proposés par le CDOS. Cette structure représente ainsi un embryon de maison départementale des sports. Cependant, ce système ne pourra plus fonctionner si nous accueillons des associations plus développées.

Quel est l'intérêt d'une Maison départementale des sports ? Dans notre département, nous ne pouvons construire un bâtiment qui serait à même d'accueillir toutes les associations. Néanmoins, nous avons besoin d'un équipement permettant de recevoir tous les comités en situation précaire ou n'ayant pas de siège départemental autonome. Ces structures, réunies dans un même ensemble, bénéficieraient d'un secrétariat et de moyens techniques communs. Nous pourrions aussi accueillir les assemblées générales, y compris celles d'associations ayant leur propre siège.

Nous pouvons donc déjà nous appuyer sur nos réalisations pour réfléchir à une structure plus conséquente, au sein de laquelle cohabiteraient le CDOS, les comités départementaux, des assemblées générales, des séminaires de travail, un CRIB, etc. Un premier bilan du fonctionnement actuel a été adressé à Madame Maud Olivier, vice-présidente du Conseil Général en charge du sport, laquelle a affirmé, à l'ouverture de ces Assises, qu'elle était à l'écoute de nos demandes et que les synthèses de ces tables rondes seraient intégrées à la réflexion que mènera l'assemblée départementale pour réactualiser la politique sportive en Essonne.

Les notes de synthèse et les actes de ces tables rondes seront donc présentés lors du forum, où nous interpellons les décideurs du département (maires, présidents de comités d'agglomération, Conseil Général, Etat) afin qu'ils décident de pistes de travail, voire qu'ils prennent des engagements, notamment sur la politique d'équipements sportifs. Le recensement a en effet montré que ces équipements sont vieillissants et que leur rénovation exige des crédits importants. En outre, le nord du département est plus doté en matériel que le sud. De plus, certains équipements, comme les piscines, nécessitent d'être repensés selon de nouveaux critères correspondant à l'évolution des pratiques. Nous réfléchissons donc à l'aménagement des équipements sur les dix prochaines années.

3. La pauvreté des équipements sportifs en Essonne

Chantal SCHNEIDER

Les équipements sportifs en Essonne sont effectivement pauvres, comparés aux structures et aux maisons départementales existant dans de petits départements tels que l'Orne, la Nièvre, etc.

De plus, pourquoi ne pas relier la question de la Maison départementale des sports à celle des équipements départementaux ? Certaines structures, sur le modèle du CDFAS d'Eaubonne, pourraient servir de Maison départementale des sports : les comités pourraient y faire des stages, etc.

Fernand ESCOBAR

Ton intervention montre que le malaise est profond et qu'il n'y a plus de dialogue. Alors que le mouvement sportif essonnien possède un potentiel extraordinaire, tant au niveau de ses bénévoles que de la promotion du sport pour tous et du sport de haut niveau, quels sont les responsables politiques vraiment décidés à créer une maison départementale, qui serait un centre permanent de travail et de propositions, où toutes les forces s'uniraient ?

La façon dont le centre de ressources a été établi constitue une provocation. Que dire du CNDS ?

Quels moyens les politiques nous donnent-ils pour créer cette Maison ? Le Conseil Général ne pourra pas tout assumer. Pourtant, aucun représentant de l'Etat n'est présent aujourd'hui, alors qu'il existe des inégalités flagrantes entre les différentes régions françaises. De plus, les politiques ont oublié que nos clubs ont marqué l'histoire de l'Essonne et participé à l'évolution de ses villes. Ils suppriment des installations sans nous en informer, laissant ensuite aux dirigeants la responsabilité d'en gérer les conséquences. Tant que le dialogue ne sera pas ré-instauré, nous ne pourrons pas évoluer. Je pose donc la question : les politiques veulent-ils vraiment voir naître cette Maison ?

Chantal SCHNEIDER

Le projet est effectivement remis en question à chaque changement de vice-président chargé des sports au Conseil Général.

Rolland BESSON

Nous ne pouvons cependant dialoguer si aucun interlocuteur n'est présent.

Je n'ai fait ici qu'exposer l'évolution du CDOS, qui fédère les comités départementaux et s'efforce depuis quelques mois de mener à bien le projet d'une Maison départementale.

En tant que représentant de ma propre fédération, j'ai assisté il y a trois semaines à un congrès régional en Alsace. Le département du Bas-Rhin possède une Maison départementale des sports de quatre étages, qui accueille 80 comités, bénéficie d'un secrétariat permanent de 18 personnes et d'une vidéothèque. En Ile-de-France, la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise possèdent eux aussi une Maison départementale des sports.

Fernand ESCOBAR

Dans les Hauts-de-Seine, les moyens déployés pour le centre de ressource sont importants.

4. Imposer le dialogue aux collectivités publiques

Rolland BESSON

Au cours de la dernière année a été lancé un recensement des installations et des équipements sportifs franciliens de tous les départements. Les subventions – des fonds du FNDS de l'époque, des contributions des collectivités territoriales – n'ont pas été versées à temps : sans la gestion serrée du CDOS, les enquêteurs de l'Essonne n'auraient touché dans les temps que deux mois de salaire sur les six travaillés. Pour mettre en place le comité de pilotage sur le recensement, nous avons dû écrire trois lettres au directeur départemental.

De son côté, le CNDS est régi par des règles nationales :

ses structures de gestion s'appliquent au département ;

la représentation des services de l'Etat et du mouvement sportif est paritaire : 3 titulaires et 3 suppléants pour l'Etat ; 3 titulaires et 3 suppléants pour le mouvement sportif, dont au moins 3 membres de fédérations olympiques, un au titre d'une fédération non olympique et un pour une fédération affinitaire ;

la structure départementale est co-présidée par le représentant du ministre des Sports du département et le président du CDOS.

Aujourd'hui, pour que le CNDS se réunisse, la convocation doit être signée du préfet et du président du CDOS. Selon la procédure, je dois la signer avant le préfet. Il est arrivé que la préfecture me téléphone trois jours avant la réunion pour me prévenir que des modifications avaient été apportées à l'ordre du jour et qu'il fallait refaire les convocations.

Le dialogue ne va donc pas de soi. Il faut l'imposer. Les maires, les présidents de comité d'agglomération, les conseillers généraux, les conseillers régionaux et le préfet ont reçu le diagnostic que nous avons établi. Nous les avons invités à nous faire part, lors du forum final, de leurs points de vue et des engagements qu'ils comptent prendre. L'union des maires n'a pas encore répondu, malgré deux lettres. Le préfet, premier représentant de l'Etat dans le département, nous a indiqué que son emploi du temps ne lui permettrait pas d'être présent. Il ajoute que, si nous souhaitons le concours des services de l'Etat, nous devons interpellier celui-ci dès le début de la campagne présidentielle.

Or le préfet est informé de la tenue de ce forum depuis trois ans. Nous en avons reparlé lors de la dernière assemblée générale du CDOS à laquelle son représentant n'a pas assisté. Nous lui avons aussi demandé une aide au titre du FNDS, en vue du financement de ces Assises. Plus récemment, quand nous avons évoqué l'installation du CRIB, nous avons exposé les missions de formation du CDOS et précisé leur complémentarité avec les projets de formation du mouvement associatif diligentés par le Conseil Général.

Nous devons donc nous imposer à nos interlocuteurs. Lors du forum, une fois que les décideurs nous auront exposé leurs avis, vous pourrez dire tout ce qui vous tient à cœur. En attendant, organisons les débats et préparons ce forum afin que les décideurs nous entendent.

Monsieur LOUVET

Hier aussi, un représentant préfectoral a brillé par son absence.

Rolland BESSON

De fait, ce n'est pas facile pour un tel représentant de participer à une réunion au cours de laquelle il sera mis en cause. Il est cependant important que le président du Conseil Général et la vice-présidente chargée des sports soient présents au forum, ainsi que tous les conseillers généraux.

Monsieur LOUVET

Nous n'avons pu débattre ce soir des rapports entre sport, médias et communication. L'absence du journaliste du *Républicain de l'Essonne* est dommageable. Pourrions-nous traiter de cette question importante avant le 19 mai ? Peut-être avec un autre intervenant ?

Rolland BESSON

Gilles Talbot sollicitera à nouveau ce journaliste. Peut-être pourrait-il intervenir lors de la table ronde sur le sport de haut niveau vendredi prochain ?

Je vous remercie tous de votre participation. Vous êtes tous conviés au pot de l'amitié.